

COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 8 Nivôse, l'an 4 de la République française. (Mardi 29 Décembre 1795 v. st.)

Observations sur la guerre des chouans, sur son origine et sur les moyens de la terminer. — Situation des colonies. — Retraite des Anglais et des émigrés de l'Isle Dieu. — Nouvelles de plusieurs désordres qui ont lieu dans les départemens. — Suicide d'un représentant du peuple. — Détails et réflexions sur l'institut national.

Cours des ch. du 7 niv.
Ams. $\frac{1}{4}$ c.
Bâle. $\frac{1}{2}$ c.
Ham. 36,000
Gên. 17,500
Liv. 19,000
Espag. 2250
Hart. 9 100
Or fin. 18,500
L. 5500-300-100 à 5000
Ecus les 4.
Inscr. 295 p. $\frac{2}{5}$ b.
Bons. 5 p. $\frac{2}{5}$ p.
Assignats de 10,000^t contre 1000. . . . p. $\frac{2}{5}$ p.

Prix des marchandises:
Café St-Dom
Sucre d'Hambourg
Dito, d'Orléans. . . .
Savon de Marseille. :
Dito, de fabrique . :
Chandelle

renouveler leur abonnement avant cette époque, en envoyant le montant du prix actuel.

Ceux qui ont payé 500 liv., sont priés d'envoyer le complément du prix du port.

Quant au cours extraordinaire, le prix est fixé à 6 liv. (espèces) par moi, Nous sommes obligés de prendre cette mesure, parce qu'il faut que nous payons les chevaux de poste en numéraire.

Ceux qui s'abonneront à raison de six livres espèces par mois, pourront s'abonner pour le tiers qu'ils jugeront convenable; et ils sont alors certains de n'éprouver aucune interruption.

Nous renouvelons l'invitation que nous avons déjà adressée à ceux qui prennent notre feuille chez les dépositaires, d'en payer d'avance le prix entre leurs mains, pour le mois, parce que ces dépositaires sont eux-mêmes obligés de nous payer d'avance.

Nous terminons cet avis en priant nos abonnés que nous redoublons d'effort pour continuer à mériter leur confiance et leur estime.

AVIS à lire attentivement et à exécuter scrupuleusement.

Lorsque nous avons annoncé que le renchérissement de toutes les matières entrant dans la composition d'un journal, nous avit forcé à porter le prix du trimestre à 500 livres, nous ne pensions pas qu'une loi viendrait encore troubler nos calculs, et déranger nos spéculations; c'est cependant ce qui est arrivé. Le prix du port de chaque feuille d'impression est fixé à 1 liv. 5 sous, au lieu de 13 deniers qu'il coûtait par le passé. Nos abonnés doivent sentir qu'il nous est impossible de supporter un pareil surcroît de dépenses, sans une augmentation nouvelle.

Le prix actuel sera donc provisoirement de 250 liv. par mois. Nous disons provisoirement, parce que nous ne pouvons prévoir le terme où s'arrêtera la dépréciation de l'assignat. Si ce monnaie républicain reprend, comme nous aimons à nous le persuader, la valeur qu'elle n'aurait jamais dû perdre, la somme que nous exigeons aujourd'hui serait beaucoup trop forte, et nous nous empresserions alors de modifier le prix de notre feuille.

Mais afin d'éviter ces variations, nous invitons nos abonnés à payer le prix de leur abonnement en numéraire, prix qui ne sera jamais sujet à changement, et qui demeure fixe à 9 liv. par trimestre, et à 30 liv. pour l'année.

Les personnes qui n'ont envoyé que 200 liv., somme à peine suffisante pour le prix du port, sont prévenues que leur abonnement expire à la fin du mois. Si elles desireront continuer à recevoir notre journal, il faut qu'elles aient soin de

NOUVELLES DIVERSES. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 7 nivôse.

Le citoyen Chapelain, député, s'est plongé un poignard dans le sein. Après le coup, il a appelé à son secours, en attribuant son suicide à une espèce de délire; la plaie ne se trouve pas dangereuse.

Nous avons annoncé hier d'après plusieurs journaux, l'arrestation d'un émigré du haut parage, qu'on dit aujourd'hui s'appeler le comte de Boisgelais. Les journalistes qui ont rapporté ce fait, prétendent qu'on peut tirer grand parti de la correspondance dont cet émigré étoit porteur; que cette correspondance pourra jeter le plus grand jour sur les menées de vendémiaire.

Mais avant d'y ajouter foi, on en constatera sans doute, l'authenticité; on confrontera avec l'ambassadeur vrai ou faux de Monsieur, ceux qui seront nommés dans ces pièces. On nous a si souvent bercés de pareils contes, qu'il faut

bien pardonner un peu de défiance. On a cherché avec des lambeaux informes, trouvés chez Lemaître, à épurer la convention dans ces derniers jours. Serait-ce ici un supplément à ces lambeaux ? et ceux-ci seraient-ils destinés à tenter de nouveau ce qu'on a pu faire alors ? qu'on ait saisi un émigré ; nous n'avons pas du tout de peine à le croire : que cet émigré ait entretenu ici des relations ; c'est ce qui est encore très-vraisemblable. Mais qu'on ait trouvé sur lui un diplôme d'ambassadeur de Monsieur ! qu'il ait porté sur lui les marques de son étrange dignité ! qu'il ait eu la sottise de traverser ainsi la France après des malles immenses, pleines de faux assignats ! que trois mois après le 13 vendémiaire, il ait apporté de Vérone, d'où on le fait venir, une correspondance relative au 13 vendémiaire ! ici peuvent commencer les doutes ; et c'est à la production des pièces à les dissiper. Nous les verrons sans doute sous peu, ainsi que la preuve des 800,000 livres distribués pour sauver Cormatin. Jusques-là il est très-permis de suspendre son opinion.

Nous observerons à ce sujet que, depuis quelques jours, on cherche à allarmer les esprits par des dénonciations, des révélations, des menaces, des annonces de conspirations, comme si on vouloit nous préparer à quelque grande explosion ; on jette par-tout une sorte de stupeur. Ici, on parle d'une éclatante victoire ; là, d'une entière déroute. Les uns faisoient craindre un massacre de patriotes et du directoire la nuit du 23 au 24 de ce mois. D'autres nous disent qu'en effet de grandes découvertes ont eu lieu dans cette nuit ; que de précautions ont été prises : que les habitans du fauxbourg Saint-Antoine se sont réunis, ont fait de nombreuses parcuilles ; qu'ils ont promis de mourir pour la constitution, mais qu'ils ont aussi juré une guerre à mort aux émigrés, aux royalistes, aux contre-révolutionnaires. N'entrerait-il pas dans les vues de quelques hommes de nous disuairer, en exagérant des dangers chimériques, des complots trop réels dont nous entoure l'audace de ceux qui cherchent à tromper encore le peuple, à enflammer ses passions, à renverser la constitution, sous prétexte de salut public, et à rendre ainsi l'arbitraire et la tyrannie ?

Le citoyen Duperron, juge-de-peace, vient d'être rendu à la liberté, il reprendra même ses fonctions. L'arrêt du directoire, qui le lui permet, est motivé sur la conduite de ce citoyen, qui pendant la tenue des assemblées, ne laissoit passer aucun jour sans venir au comité lui donner ses renseignements les plus précieux. Cette conduite lui vaut, de la part du directoire, une dérogation à la loi du 3 brumaire. On sait que Duperron avoit signé comme président un projet d'adresse au camp sous Paris.

Extrait d'une lettre écrite de Madrid, le 18 frimaire, au ministre de la marine, par des agents de la république.

Le capitaine d'une frégate espagnole qui arrive de la Trinité et de la Havane, vient de nous communiquer les détails suivans :

A son départ, les François étoient maîtres absolus de la Guadeloupe, et des isles de sa dépendance, ainsi que de Sainte-Lucie, et faisoient trembler toutes les isles Anglaises ; au moyen de leurs corsaires.

A la Grenade et à Saint-Vincent, dont les sucres étoient réputés en concurrence, les militaires et les nègres étoient

libres, soit prêts à l'être de concert avec les républicains blancs de ces deux isles, et ceux envoyés par le citoyen Hugues faisoient triompher le drapeau de la liberté.

Les insurgés de la Grenade, commandés par un brave mulâtre, nommé Phédon, tenoient bloqués les forts de Richemont, de l'Hôpital et de Saint-Georges.

On s'attendoit à chaque instant que Hugues qui, par ses talens politiques et militaires est parvenu à forcer les Anglais, dans ces parages, à diviser leurs forces maritimes, s'empareroit de la Martinique, et feroit insurger les nègres des autres isles anglaises du Vent.

A la Jamaïque, les nègres de la Montagne Bleue ; après y avoir arboré l'étendard tricolore, étoient descendus dans la plaine, brûlant les sucreries, et se renforçant des ateliers qu'ils insurgeoient chemin faisant.

La réputation des généraux Lavanx et Raud opéroit aux isles sous-le-vent, les mêmes effets que celle du général Hugues aux isles du vent.

Le 25 dernier, les Anglais ont évacué l'île-d'Yeu. Ils ont d'abord fait rembarquer les émigrés qui étoient au nombre de 2000, et leur ont fait prendre la route de la baie de Quiberon ; ils ont détruit les fortifications qu'ils avoient construites, et enlevé leurs canons. Les troupes anglaises, au nombre d'environ 3000, ont pris la route d'Angleterre. Elles parloient de la paix générale comme d'une chose prochaine et savoient ce qui s'est passé à Londres.

Depuis quelques temps, la correspondance des départemens n'est remplie que des tristes récits des excès en tous genres qui s'y commettent. Par-tout, on vole, pille, tue, incendie.

Dans la Seine-Inférieure, des hordes de bandits se répandent dans les campagnes, enlèvent aux cultivateurs tout ce dont ils peuvent se charger, et finissent par incendier les fermes.

Dans le Calvados, 30 à 40 hommes armés ont encore tout récemment égaré aux portes de Caen, un caré constitutionnel.

Dans la Manche, près de Carantan, des crimes du même genre ont été commis.

Aux environs de la Rochelle, des troupes nombreuses de brigands, organisés en cavalerie, infestent le pays, et maquent chaque jour par des excès.

Dans le midi, les massacres ont recommencé ; dans les départemens de la ci-devant Bretagne, les chouans semblent avoir redoublé d'activité dans la poursuite de leur système dévastateur.

Un député nouvellement arrivé des départemens en proie aux ravages des chouans, vient de faire publier dans un journal des observations sur cette guerre, et d'indiquer le remède qu'il faut appliquer à cette plaie du corps politique. Voici son ouvrage :

La guerre des chouans prit, dit-il, naissance, il y a dix ans, près Vit-é, département d'Ille et Vilaine.

Le noyau de cette horde de brigands étoit formé lorsque Talmon fut attaqué Grand-ville. Ce noyau se grossit des débris de son armée, après la déroute du Mans. Ce

cancer politique infecté aujourd'hui une grande partie de la ci-devant Bretagne, une partie de la Normandie, le Maine et l'Anjou. On trouve des chouans depuis Alençon jusqu'à Lorient, et depuis Angers jusqu'à Vitré.

De Rennes à Nantes, et de Vitré à Alençon, ils se mesurent souvent avec les républicains; mais dans le reste du pays, ils sont aussi lâches que cruels: ils se portent, la nuit dans les maisons isolées des patriotes, et les y massacrent sans pitié; leurs coups se dirigent surtout sur les membres des autorités constituées, et sur ceux par qui ils croient avoir été dénoncés.

On a dit que tous les habitans des campagnes, dans les pays dont j'ai parlé, étoient chouans; ce fait n'est pas vrai. Le bruit en a été répandu par des hommes qui vouloient qu'on les laissât tuer et piller à l'aise. Ils n'ont que trop réussi, et les citoyens qui aiment sincèrement leur patrie, se demandent à eux-mêmes aujourd'hui si les chouans ont assassiné plus d'hommes désarmés, que quelques républicains indignes de ce beau nom. C'est par ce moyen que des hommes élevés à des grades éminens qu'ils craignent de perdre, font des recrues pour les chouans, comme Carrier en faisoit pour Charrette. On a entendu trop long-temps dire à des soldats: *Nous ne faisons plus de prisonniers*; ce qui signifie, dans leur langage: *Nous disposons à notre gré de la vie de nos concitoyens.*

Le pouvoir déposé par la loi aux mains des autorités en a été arraché par les militaires qui, au mépris des lois, et notamment de l'article 291 de la constitution, se permettent de marcher sans réquisition, souvent de fusiller et toujours de piller. L'administration départementale des côtes du Nord, effrayée des exès de cette espèce, qui se commettoient sur son territoire, envoya, il y a environ cinq mois, des commissaires à Rennes, pour en faire part au représentant Mathieu, mais ils ne l'y trouvèrent pas.

La vérité est qu'il se trouve presque par-tout beaucoup de laboureurs honnêtes qui desirerent sincèrement la paix et qui sont successivement victimes de la scélératesse des brigands connus sous le nom de chouans, de l'indiscipline des militaires et de la méchanceté de certains individus des villes qui déclament le jour contre les chouans, et qui s'échappent la nuit pour en faire le métier.

Je n'ai guères vu qu'un officier supérieur faire cette guerre avec succès, parce que lui seul employoit les vrais moyens; c'est Pacidant général le Crubler, fils du citoyen le Crubler Dohierre, membre de la première législature. Boishardy, chef des chouans, s'étoit établi à Brehan, commune dans laquelle il étoit né, et située entre Lamballe et Monconceur. Il y avoit attiré Cormatin, Soullignac, Soutereau et plusieurs autres brigands qui y commettoient de continuelles massacres. Après les arrêtes de Lamballissis, Boishardy revint chez lui et une vingtaine de chouans qui lui servoient d'esorte, continua de commettre des assassinats. Le Crubler prit le commandement d'un camp placé entre Lamballe et Porbriau. Il fit à l'improviste des courses dont plusieurs furent longues et pénibles, mais qui eurent presque toujours d'heureux succès, parce qu'il ne cessoit de poursuivre pas-à-pas son ennemi.

Enfin il parvint à exterminer Boishardy et ses complices. Il ne fusilla pas un laboureur; et par son affabilité et sa cordialité, il se concilia l'estime générale, et rendit la paix au pays.

Malgré son zèle pour la discipline et ses recommandations, il fut cotamné beaucoup de pillages; mais pour

en punir les auteurs, il distribua à ceux qui avoient souffert, le prix des objets sur Boishardy.

Jusqu'ici ceux qui ont parlé de la république aux laboureurs de la ci-devant Bretagne ont été obligés d'exiger d'eux de nombreux sacrifices.

Ils ont requis leurs enfans, leur bled, leurs chevaux, leurs bestiaux, leur paille, leur foin, et ce qui plus est pour eux, ils leur ont enlevé leurs prêtres. Les cultivateurs bretons, très peu instruits en général, ont cru que le gouvernement républicain entraînoit tous ces maux, qui sont l'ouvrage des circonstances. Voilà pourquoi beaucoup d'entre eux n'aiment pas la république; mais, qu'on se hâte de substituer aux restes du gouvernement révolutionnaire, un régime doux, humain, tolérant, tel enfin que la constitution le comporte; ils seront heureux, et ils aimeront la république.

Il me reste quelques observations à faire sur le régime militaire suivi dans ces contrées.

L'usage des gardes territoriales est mauvais. Il ne tend qu'à enraciner et à prolonger la guerre civile; ce sont des frères, des parens, des voisins qu'on arme les uns contre les autres; quelquefois on arme une commune contre une autre. Rien n'est plus pernicieux. Il est nécessaire que ces gardes soient retirées de leur pays et incorporées dans des bataillons disciplinés.

Les escouades mobiles font encore beaucoup de mal; elles prétendent avoir carte blanche; elles parcourent les campagnes, pillent et fusillent continuellement. Il en est de même des contre-chouans.

Dans beaucoup d'endroits, il n'y a pas de chouans proprement dits; mais des bandes de brigands composées en partie de déserteurs qui pillent et tuent les aristocrates comme les patriotes. Il seroit à désirer que la gendarmerie fût promptement réorganisée, épurée et remontée; et que chaque capture valut une récompense au gendarme qui la feroit. Depuis que les gendarmes ne reçoivent plus de gratification pour leurs prises, il n'en font plus. Une expérience trop constante, prouve que les hommes ne se donnent de la peine que lorsqu'ils y sont porté par un intérêt plus ou moins direct.

La discipline ne pourra se rétablir, tandis que l'officier sera obligé d'aller manger à la gamelle avec le soldat et de partager avec lui le produit de ses pillages. Il est bien à désirer que son sort soit amélioré et qu'il devienne indépendant de son subordonné; cela est encore plus nécessaire pour l'armée de l'Ouest que pour les autres, parce que le genre de guerre qu'elle fait encourage naturellement au pillage. Épars dans les campagnes, les soldats sont moins retenus par ce sentiment délicat de l'honneur qui agit plus sur les masses.

Durant l'été, les camps sont préférables aux cantonnemens, parce que le commandant peut en tirer au milieu de la nuit, des détachemens qui surprennent l'ennemi; mais lorsque la troupe sort d'une ville, les chouans sont toujours prévenus par les amis cachés qu'ils y ont.

Il faut aussi procurer au général les moyens de payer les hommes qui lui font connoître les démarches de l'ennemi et les lieux où il se retire: c'est un des moyens les plus efficaces pour terminer promptement cette guerre désastreuse, et épargner, autant que possible, un sang qui est toujours celui des Français.

1°. Je voudrois qu'il fut défendu aux militaires, sous les peines les plus sévères, de faire des courses dans les campagnes sans une réquisition écrite de l'autorité civile, et

même d'y aller sans commissaire civil en exécution des arrêtés des représentans du peuple, qui étant sur les lieux, ont senti la nécessité d'une pareille mesure. Je voudrais que le commandant qui contreviendrait à cette disposition, fût destitué par le directoire exécutif, d'après le procès-verbal de l'autorité civile.

2°. Que le commandant encourra la même peine, lorsqu'un soldat de son détachement aura pillé, s'il ne le traduisoit pas de suite au conseil de guerre.

3°. Que le militaire qui feroit périr un homme désarmé, ou offrant de rendre ses armes, fut aussi traduit au conseil de guerre : que le commandant qui auroit négligé de le livrer à la justice, fut destitué, et que l'autorité civile fut autorisée à faire arrêter l'assassin et à le mettre aux mains de la justice, ainsi que le commandant qui auroit toléré ou ordonné le crime.

4°. Que les gardes territoriales, les anti-chouans et les colonnes mobiles fussent dissoutes et incorporées dans des bataillons disciplinés.

5°. Que la gendarmerie fût opérée, réorganisée et remontée et qu'il fût donné une gratification au gendarme qui prendroit un chouan, un déserteur ou un forçat échappé des galères.

6°. Que le sort des officiers soit amélioré.

7°. Que les ministres du culte qui se sont soumis aux loix de la république, fussent protégés.

8°. Qu'on examinât si les états-majors de l'armée de l'Ouest ne sont pas trop nombreux et s'il ne seroit pas avantageux de les réduire.

9°. Que dans l'été, on fit camper la troupe à quelque distance des retraites des chouans, au lieu de les laisser en cantonnement.

10°. Qu'on mette aux mains des généraux les moyens nécessaires pour connoître les démarches de l'ennemi et les lieux où il se retire.

Avant-hier, le tribunal criminel du département de la Seine a condamné à la peine de mort le nommé Gelin de Villeneuve, natif de Saint-Brieux en Bretagne ; il a été convaincu d'émigration et de distribution de faux assignats. Il a subi hier son jugement sur la place de Grève. Mathieu de Montmorency, ex-constituant, a été arrêté hier, à cause d'une lettre qu'on avoit trouvée sur Gelin.

On assure que les Autrichiens ont passé le Rhin auprès de Coblenz, et que le général Jourdan a évacué tout le pays entre la Lahn et la Moselle.

VARIÉTÉS.

INSTITUT NATIONAL.

Notre interminable révolution continue de détruire, de bâtir, de déplacer les hommes, les noms, les choses.

Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.

Nous avons des académies ; elles ont été détruites : on vient d'en refaire un simulacre sous le nom d'institut national. On a long-temps disputé, avec plus de passion que de bonne foi, comme c'est l'ordinaire, sur la question de savoir si les académies sont utiles. Ceux qui ont soutenu la négative, ont remarqué avec justice que dans ces réa-

nions, on cherche en général plus à briller qu'à s'instruire ; que si les académiciens ont produit de bons ouvrages, les académies en corps n'en ont jamais fait. Que des hommes d'un mérite éminent en ont été écartés par des motifs qu'on n'aurait osé avouer, tandis qu'on y a vu admettre des individus dénués de tout genre de mérite littéraire.

On a répondu avec vérité que des inconvéniens et des injustices ne sont pas une raison pour supprimer un établissement, sans quoi il n'en existeroit aucun ; que si le commun des hommes ne voit dans de grandes assemblées que des moyens de paroître, il en est de plus modestes, de plus sensés, qui n'y cherchent que des occasions de s'éclairer. Que les réunions de savans sur-tout, facilitant les communications, ne peuvent manquer d'aider à la propagation des lumières ; et qu'il est incontestable que les assemblées des académies des sciences et des belles lettres principalement, ont produit d'heureux effets. Que quand même ces établissemens ne seroient regardés que comme un encouragement et une récompense pour les arts, pour les sciences et les lettres, ils seroient par cela même d'une évidente utilité. Nous nous rangeons sans hésiter à cet avis ; mais nous devons observer que l'utilité diminue en raison du mauvais choix des élus. Qu'elle peut être tout-à-fait nulle, si les injustices en ce genre sont habituelles ou fréquentes. Qu'on risque de rendre l'établissement odieux ou ridicule lorsqu'on commence par des élections marquées à l'écoin de la plus révoltante partialité. Qu'il est misérable de préférer un rimeleur qui bacle une tragédie en moins de temps que Racine ne polissoit une scène, à la Harpe, à Marmontel, à des vétérans de l'académie, connus par plusieurs bons ouvrages ; un tas de rivaux ou de gens qui ne savent pas lire à l'abbé Morelet, à Suard, à Lacroix etc. Qu'il faut se régler pour ces élections, non sur les opinions politiques des artistes et des gens de lettres, mais sur la mesure de leurs talens et de leurs connoissances ; que le cardinal de Richelieu, qui eut, dit-on, la foiblesse de porter envie au grand Corneille, n'eut pas du moins la bêtise de l'exclure de l'académie ; que des républicains ne devoient pas montrer des peureux, dont le plus despotisme des ministres d'un roi tout-puissant sur se garantir ; qu'on peut être un excellent poète, un savant ou un peintre du premier ordre, et même un très bon républicain, sans aimer les élections forcées, c'est-à-dire, des élections où on n'élit point ; que ces petites vengeances ne sont pas propres à leur ramener les suffrages ; que lorsque le roi de Prusse eût conquis une partie de la Silésie, il n'exigea pas que la maison d'Autriche le trouvât bon, mais seulement qu'elle souffrit qu'il gardât sa conquête ; et que personne ne dispute la leur aux heureux vainqueurs de vendémiaire ; qu'il faut user avec modération des victoires qu'on remporte sur ses ennemis, à plus forte raison sur ses concitoyens ; que si l'on veut des académies, il faut les peupler d'artistes et non pas de révolutionnaires ; qu'il ne faut pas en exclure précisément ceux qui pourroient y donner plus de lustre qu'ils n'en pourroient recevoir ; que si l'abbé Delille et quelques autres n'ont pas voulu se trouver à l'inauguration de l'institut national, c'est qu'ils n'ont pas cru devoir se confondre avec des intrus, dans une réunion dont la plupart de leurs anciens et plus estimables confrères sont exclus.

N. B. Il n'y a pas eu de séances aujourd'hui.